



## Module de formation

### Déploiement opérationnel de la comptabilité de droits et obligations constatés (IPSAS)

Présentiel

**1 semaine**

du 13/04/2026 au 17/04/2026

du 13/07/2026 au 17/07/2026

du 19/10/2026 au 23/10/2026

#### Packs

**Standard : 1 500 €**

Prix par personne hors transport international et hors hébergement

**Confort : 2 100 €**

Prix par personne avec hébergement et hors transport international

**Mobilité : 2 400 €**

Prix par personne avec transport international et hors hébergement

**Premium : 3 000 €**

Prix par personne avec transport international et hébergement

#### Pour qui

➤ Agents du ministère des Finances

➤ Cadres comptables des ministères sectoriels

➤ Inspecteurs d'État

➤ Auditeurs publics

➤ Administrateurs de systèmes comptables

#### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les exigences des normes IPSAS et leurs implications organisationnelles
- Planifier un projet de transition vers la comptabilité d'exercice
- Identifier et configurer les outils et systèmes nécessaires au déploiement
- Gérer le changement et la gouvernance de la réforme comptable
- Mettre en place les dispositifs de contrôle interne adaptés à la nouvelle comptabilité

#### Programme pédagogique

##### ➤ La Mise en place d'un système de comptabilité d'exercice

- Le processus de normalisation
- Les normes clés à mettre en œuvre
- Le bilan d'ouverture
- Élaboration d'un système comptable approprié
- Restructuration de l'organisation et des processus
- Gestion du changement

##### ➤ Le déploiement des IPSAS

- Le plan comptable
- Les systèmes d'information
- Le contrôle interne comptable
- Les outils opérationnels de contrôle interne

##### ➤ Le Changement dans la gouvernance du secteur public

- Accent mis sur la responsabilité
- Transparence
- Audit
- L'articulation entre la budgétisation et le reporting
- La mise en œuvre effective de la budgétisation d'exercice et/ou de la budgétisation des résultats/performances

##### ➤ La gouvernance de la transition

- Développer des comités de surveillance
- Mettre en œuvre un système de technologie de l'information (TI) et des processus opérationnels adaptés à la comptabilité d'exercice
- Cartographier les classifications budgétaires et comptables pour s'aligner sur la feuille de route IPSAS